

Plan du tableau de tri et de conservation

15.1. Commerce et artisanat

15.1.1. Relations avec les commerçants et artisans

15.1.2. Organisation des marchés d'approvisionnement, foires et brocantes

15.2. Économie

15.2.1. Intervention économique

15.2.2. Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

15.2.3. Chantier d'insertion porté par la commune ou l'EPCI

15.2.4. Clause d'insertion des marchés publics

Id.	Typologie des documents	DUA	Sort final	Observations
15.1. COMMERCE ET ARTISANAT				
15.1.1. Relations avec les commerçants et artisans				
1511/01	Charte d'urbanisme commercial, élaboration et mise à jour : étude, compte rendu de réunion, charte.	Validité	V	
1511/02	Relations avec les acteurs économiques (commerçants, artisans, associations, etc.) : correspondance, doléances.	5 ans	T	<u>Tri</u> : qualitatif.
1511/03	Relations avec les unions commerciales ou associations d'artisans.	5 ans	T	<u>Tri</u> : qualitatif.
1511/04	Participation de la commune ou de l'EPCI à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) : procès-verbal, dossier soumis à la commission.	5 ans	D	<u>Justif. SF</u> : les procès-verbaux sont versés par la préfecture au service départemental d'archives territorialement compétent.
1511/05	Fonds de compensation pour perte de chiffre d'affaire suite à travaux :			
1511/06	- création du fonds : délibération, rapport, plan ;	Validité	V	
1511/07	- liste récapitulative ;	10 ans	V	
1511/08	- dossier d'indemnisation.	10 ans	D	
1511/08	Commission de la consommation et de l'environnement : convention, bilan, délibération du conseil municipal.	5 ans	V	
15.1.2. Organisation des marchés d'approvisionnement, foires et brocantes				
1512/01	Règlement : arrêté.	Validité	V	
1512/02	Plan d'implantation.	Validité	V	
1512/03	Demande d'emplacement.	1 an	D	
1512/04	Liste des places vacantes.	1 an	D	<u>Rq.</u> : la liste doit être affichée au moins une fois par an.
1512/05	Consultation des organisations professionnelles : compte rendu de réunion.	1 an	V	
1512/06	Liste des commerçants fréquentant le marché ou « liste d'ancienneté ».	2 ans	T	<u>Tri</u> : verser les documents récapitulatifs.
1512/07	Dossiers des commerçants : demande d'emplacement, correspondance, copie de la carte de commerçant non sédentaire, certificat d'immatriculation au registre du commerce (extrait Kbis), copie de l'accusé réception de la demande d'emplacement.	5 ans	D	<u>Rq.</u> : la DUA se calcule à compter de la fin de l'activité du commerçant sur les marchés d'approvisionnement, foires et brocantes du territoire de la collectivité.

Id.	Typologie des documents	DUA	Sort final	Observations
15.2. ÉCONOMIE				
15.2.1. Intervention économique				
1521/01	Agence de développement économique : - statuts et convention ;	Validité	V	
1521/02	- bilan d'activité, tableau de bord.	5 ans	V	
15.2.2. Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)				
1522/01	Diagnostic préalable.	10 ans ^e à c/ de la fin du plan	V	<u>Réf.</u> : code du travail, art. L. 5131-2 et R. 5131-3 et circulaire DGEFP n°99-40 relative au développement des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi.
1522/02	Protocole d'accord et avenant, convention avec les différents partenaires.	10 ans ^e à c/ de la fin du plan	V	
1522/03	Plan d'action.	10 ans ^e à c/ de la fin du plan	V	
1522/04	Comités et structures de gestion du PLIE : compte rendu, tableau de bord.	10 ans ^e à c/ de la fin du plan	V	
1522/05	Appel à projets : descriptif de l'action, budget prévisionnel, objectifs : - projets retenus ;	10 ans ^e	V	<u>Rq.</u> : il s'agit des demandes de financement des structures d'insertion dans le cadre du Fonds social européen.
1522/06	- projets non retenus.	5 ans	D	
1522/07	Relations avec les entreprises : dossier de suivi.	10 ans ^e	T	<u>Tri</u> : qualitatif.
1522/08	Bénéficiaires : dossier d'aide, dossier de suivi et d'évaluation après sortie du dispositif.	10 ans ^e	D	<u>Justif. DUA</u> : la DUA se calcule à compter de la fin de la période d'évaluation.
1522/09	Dossiers de demandeurs refusés.	2 ans	D	

Id.	Typologie des documents	DUA	Sort final	Observations
1522/10	Évaluation : - évaluation du PLIE : bilans intermédiaires et définitifs ;	10 ans ^e à c/ de la fin du plan	T	<u>Tri</u> : verser les documents récapitulatifs.
1522/11	- suivi des actions proposées dans le cadre du PLIE.	10 ans ^e à c/ de la fin du plan	T	<u>Tri</u> : verser les documents récapitulatifs.
15.2.3. Chantier d'insertion porté par la commune ou l'EPCI				
1523/01	Dossier de présentation.	2 ans	V	
1523/02	Règlement intérieur du chantier.	Validité	V	
1523/03	Suivi du chantier : bilans intermédiaires et définitifs.	2 ans	T	<u>Tri</u> : verser les documents récapitulatifs.
15.2.4. Clause d'insertion des marchés publics				
1524/01	Mise en place.	5 ans	V	
1524/02	Comité de suivi : compte rendu, bilan.	5 ans	V	